

AR Prefecture

047-214700213-20230413-18DEL2023-DE
Reçu le 17/04/2023

COMMUNE de BARBASTE
Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Excusés : 4
Absentes : 3
POUR : 16

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS
LE 13 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 05/04/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur ALMEIDA Filipe, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BEJNA Véronique (pouvoir à Madame BONA Aurélia)
Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Monsieur ALMEIDA Filipe),
Monsieur PAYEN David (pouvoir à Monsieur DAUNES Michel),
Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette).

Absentes :

Madame NORMANT Ludivine,
Madame FONT Marine,
Madame DUCOUSSO Isabelle.

Secrétaire de séance : Madame KALB Marjorie.

DEL : 18/2023

Objet : Horaires d'été du Service Espaces Verts

-VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, article 7-1 ;

-VU le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat ;

-VU le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 36/2021 du 29/06/2021 relative aux horaires du Service Technique ;

-VU la Délibération du Conseil Municipal 46/2022 en date du 15/11/2022 relative à l'organigramme de la collectivité depuis le 16/11/2022 ;

-VU l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (C.D.G 47) en date du 20/03/2023.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de modifier les horaires du Service Espaces Verts au regard des éléments suivants :

Grade concerné : Adjoint technique

Emploi : Agent en charge de l'entretien des espaces verts de la Commune.

Motif de modification :

-objectif : adapter les postes aux contraintes climatiques estivales (chaleur)

-2 agents impactés et favorables à cet aménagement

-nouveaux horaires : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et 12h30 à 14h30.

-durant le temps de pause les agents ne seront pas à la disposition de la collectivité.

-période du : 01/06 au 31/08

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal

DECIDE :

► **APPROUVER** les nouveaux horaires d'été Service Espaces Verts.

La Secrétaire de séance, Marjorie KALB

La Maire, Valérie TONIN

La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme